



**WO-PAIE**

1<sup>ER</sup> ERP DANS LE MONDE DE LA PROPRIÉTÉ  
GAIN DE TEMPS, SIMPLICITÉ

CONTACTEZ-NOUS  
04.93.64.44.63

## Bulletin d'Informations WO\_NETT Paie – Septembre 2015

### **Augmentation du RSA :**

Le revenu de solidarité active passe au 1er Septembre de 513,88 à 524,16 € par mois pour une personne seule.

*Le RSA constitue le minimum insaisissable lors du calcul des retenues sur salaire.*

### **Transports Ile de France :**

Nouveau **Pass NAVIGO** unique à 70,00 € par mois

*L'entreprise doit prendre en charge 50% du montant du transport collectif des salariés.*

Ces nouveaux montants sont disponibles sur le « Portail Ace ». Vous pouvez actualiser vos variables de paie en « cliquant » sur le bouton « Portail » de la fenêtre :

- « PAIE – Plan de Paie – Variables de Paie ».

### **Portabilité :**

*La portabilité permet aux salariés quittant l'entreprise de conserver temporairement une couverture santé et prévoyance dont ils bénéficiaient au sein de celle-ci.*

L'employeur a pour obligation de :

- Signaler le maintien de ces garanties sur le « Certificat de travail » remis au salarié.
- Remettre à ce dernier le « Bulletin d'affiliation au dispositif de portabilité

Vous pouvez imprimer le nouveau certificat de travail ainsi que le bulletin individuel d'affiliation en « cliquant » sur le bouton « Imprimer » de la fenêtre :

- « PAIE – Bulletins de Salaires – Solde de tout Compte »

### **D.S.N. :**

*La Déclaration Sociale Nominative sera obligatoire pour toutes les entreprises au 1er Janvier 2016.*

L'employeur a pour obligation de :

- Déclarer chaque arrêt de travail, reprise, solde de tout compte dans un délai de 5 jours
- Déclarer chaque bulletin avant le 10 ou le 15 du mois suivant

Vous pouvez paramétrer ces délais pour que WO\_NETT vous alerte automatiquement sur la prochaine date de déclaration à effectuer sur la fenêtre :

- « PAIE – Plan de Paie – Paramètres de Paie »